



Courrier arrivé SUCT	
Le	18 SEP. 2015
ADS	
GVD	0
AST	
Secours	
Nature	
Pour avis	
Pour information	
Visa	

Le Directeur,  
 Chef du Corps Départemental,

Monsieur le Directeur Départemental  
 des Territoires et de la Mer  
 62 Boulevard de Belfort  
 CS 900 7  
 59042 LILLE Cedex

Service Prévision du Groupement 5/FD/CD n° 15050

Affaire suivie par : Adjudant chef Claude DUFOUR

☎ : 03.27.08.61.19

✉ : 03.27.08.61.29

Lille, le 16 SEP. 2015

Objet : PORTER A CONNAISSANCE - FONTAINE NOTRE DAME - Plan Local d'Urbanisme  
PJ : 1 plan sous format informatique

Dans le cadre de la procédure du porter à connaissance de la commune, j'ai l'honneur de vous communiquer les éléments suivants :

1/ Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI) :

En application de l'article L2213-32 du Code Général des Collectivités Territoriales, il appartient au maire d'assurer la défense extérieure de la commune. Chaque commune doit disposer d'un service public de défense contre l'incendie (art L2225-1 à L2225-4 du CGCT).

La défense extérieure contre l'incendie est assurée par 34 points d'eau incendie (PEI) publics et 4 points d'eau incendie (PEI) privés répartis comme suit :

type nature	Hydrants (poteau, bouche et prise accessoire)	Autres types (citerne, réserve et points d'aspirations)
PEI public	33 PI, 1 PA 70	
PEI privé	1 PI	1 Réserve enterrée : 1200 m <sup>3</sup> 1 Citerne enterrée : 480 m <sup>3</sup> 1 Réserve hors sol : 380 m <sup>3</sup>

Il est à noter que les PEI privés ont pour vocation de renforcer la défense incendie spécifique des biens privés compte tenu des risques d'incendie. Il incombe aux propriétaires d'assurer leur entretien.

L'analyse de la défense extérieure contre l'incendie fait apparaître les insuffisances suivantes :

- Zone(s) non défendue(s) de par l'absence de PEI à une distance inférieure à 200 m du risque à défendre : Ferme du parc de la Folie et lotissement du paradis.

- Zone(s) où la défense incendie est insuffisante de par un volume d'eau disponible non-conforme, à savoir un débit inférieur à 60 m<sup>3</sup>/h ou un volume d'eau disponible inférieur à 120 m<sup>3</sup> :

N°PEI	TYPE	adresse	Débit/volume d'eau constaté	
1	PI	PLAC JEAN JAURES	51	m <sup>3</sup> /h
2	PI	1235 D630	10	m <sup>3</sup> /h
3	BI	431 RUE JULES FERRY	38	m <sup>3</sup> /h
4	PI	RUE GEORGES CLEMENCEAU	31	m <sup>3</sup> /h
5	BI	N27TO RUE PASTEUR	42	m <sup>3</sup> /h
6	PI	300 RUE PAUL BERT	38	m <sup>3</sup> /h
7	PI	RUE PASTEUR	55	m <sup>3</sup> /h
8	PI	2083 D630	56	m <sup>3</sup> /h
9	PI	824 D630	50	m <sup>3</sup> /h
10	PI	851 D630	6	m <sup>3</sup> /h
11	PI	17 RUE DU MOULIN ANTOINE	34	m <sup>3</sup> /h
12	PI	2 RUE VICTOR HUGO	41	m <sup>3</sup> /h
13	PI	153 RUE DU MARECHAL FOCH	59	m <sup>3</sup> /h
14	PI	217 RUE SADI CARNOT	57	m <sup>3</sup> /h
15	PI	399 RUE DU MARECHAL FOCH	58	m <sup>3</sup> /h
16	PI	149 RUE DES CHATAIGNIERS	52	m <sup>3</sup> /h
17	PI	202 RUE DE LA REPUBLIQUE	36	m <sup>3</sup> /h
18	PI	475 D630	55	m <sup>3</sup> /h
23	PI	657 D630	58	m <sup>3</sup> /h
24	PI	D630	52	m <sup>3</sup> /h
25	PI	D630	52	m <sup>3</sup> /h
26	PI	D630	54	m <sup>3</sup> /h
28	PI	AVENUE DE L'EUROPE	52	m <sup>3</sup> /h
29	PI	AVENUE DE L'EUROPE	53	m <sup>3</sup> /h
30	PI	AVENUE DE L'EUROPE	52	m <sup>3</sup> /h
31	PI	D630	47	m <sup>3</sup> /h
33	PI	1886 D630	56	m <sup>3</sup> /h
35	PI	RUE DES BUSES	49	m <sup>3</sup> /h
38	PI	AVENUE DE L'EUROPE	53	m <sup>3</sup> /h

Tous les projets de construction ayant fait l'objet d'un avis du SDIS ont respecté les dispositions émises en matière de défense incendie.

## 2/ Accessibilité des secours :

D'une manière générale les voies publiques ou privées desservant des constructions ou des aménagements doivent permettre la circulation ou l'utilisation des engins de lutte contre l'incendie. Les dispositifs permettant de condamner l'accès à ces voies sont envisageables dans la mesure où ils sont amovibles et manoeuvrables par les sapeurs pompiers soit par un dispositif facilement destructible par les moyens dont dispose le SDIS59 (type coupe boulon) soit par une clé polycoise en dotation au SDIS59.

Aucune difficulté n'est connue.



### 3/ Liste des Etablissements Recevant du Public (ERP) :

6 ERP (**sauf les établissements de 5ème Catégorie n'abritant pas de locaux à sommeil**) sont implantés dans la commune.

La liste des ERP connus par le SDIS est la suivante :

Nom	Adresse	Type(s)	Catégorie	Effectif public
A LA TABLE HOTEL	Route de Bapaume	O	4ème	89
HOTEL FORMULE 1	Route de Bapaume	O	4ème	192
HOTEL IBIS	Route de Bapaume	LNO	4ème	105
SALLE DES FETES	Rue Roger Salengro	LN	3ème	310
SALLE AU CHEMIN DES BOIS	Rue Sadi Carnot	L	3ème	305
EGLISE SAINT MARTIN	Rue de la liberté	V	3ème	300

### 4/ Liste des Immeubles de Grande Hauteur (IGH) :

La commune ne comporte pas d'immeuble de grande hauteur.

### 5/ Liste des établissements classés SEVESO seuil Haut :

La commune ne comporte pas d'établissement classé SEVESO seuil Haut.

### 6/ Liste des établissements faisant l'objet d'un recensement en ETARE :

En application du Règlement Opérationnel des Services d'incendie et de secours du NORD approuvé par l'arrêté préfectoral du 24 janvier 2002 modifié, certains établissements font l'objet d'un recensement en Etablissement Répertoire (ETARE) permettant notamment en fonction des risques de prévoir un volume de secours spécifique et adapté.

Nom	Adresse
A LA TABLE HOTEL	ROUTE DE BAPAUME
DEHEE ET FILS	RUE DU CHAMP DE TIR
DMS DCA MORY	RUE DES BUSES
EMMAUS	952 ROUT NATIONALE
FERME JACQUEMARD J.FRANCOIS	45 RUE DE LA REPUBLIQUE
FERME JACQUEMARD PATRICIA	2 RUE EMILE ZOLA
FERME PANIEN	296 RUE SADI CARNOT
FERME PARC DE LA FOLIE	PARC DE LA FOLIE
HOTEL FORMULE 1	ROUTE DE BAPAUME
HOTEL IBIS	ROUTE DE BAPAUME
NETS RD630	111 ROUTE NATIONALE
NETS ZI	AVENUE DE L'EUROPE
PORTHAULT FRANCE	RUE DES BUSES
TBN	1 AVENUE DE L'EUROPE

### 7/ Existence de Plan de Prévention des Risques :

La commune n'est soumise ni à un Plan de Prévention des Risques Naturels, ni à un Plan de Prévention des Risques Technologiques.

### 8/ Implantation de Centre d'incendie et de secours :

La commune est défendue en premier appel par le CIS FONTAINE NOTRE DAME, situé Route nationale 59400 FONTAINE NOTRE DAME.

9/ Existence d'aléa(s) répétitif(s) :

Catastrophe naturelle	Date début	Date fin	Secteurs impactés
Inondation, coulée de boue	17/12/1993	02/01/1994	
Inondation, coulée de boue	25/12/1999	29/12/1999	

Le Directeur Départemental des Services  
d'Incendie et de Secours du Nord,




**Colonel Gilles GRÉGOIRE**

Copie à :

- Monsieur le Chef de Groupement 5
- CIS FONTAINE NOTRE DAME





### ETUDE PLU FONTAINE-AU-PIRE

1:5 000

0 100 200 Mètres

02 Avril 2015

**États**

Secteur primaire	Industries	Stockage	Stockage extérieur	Services	Activités mélangées	Habitations
------------------	------------	----------	--------------------	----------	---------------------	-------------

**Édifices bâtis**

Hors habitations

Habitations

**Points d'eau**

Bouches

Prises accessoires

Poteaux de 100

Poteaux de 150

DECI : débits sous 1 bar

00	Débit de 0 à 29 m <sup>3</sup> par heure	00	DECI insuffisante
100	Débit de 30 à 59 m <sup>3</sup> par heure	100	DECI inexistante
150	Débit de 60 à 119 m <sup>3</sup> par heure		
200	Débit de 120 et 179 m <sup>3</sup> par heure		
250	Débit supérieur ou égal à 180 m <sup>3</sup> par heure		
300	Débit inconnu		

Au centre des symboles : diamètres de canalisation

Reserves, citernes, points, zones, puits, puits d'aspiration